

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 27 JANVIER 2022

Le Conseil Municipal de la commune de MONTCHEVRIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Maurice DESRIERS, Maire.

Présents : M. Maurice DESRIERS, M. Bernard FOULATIER, Mme Dominique VIGNON, Mme Séverine CHELOT, M. Jean-Claude CHICAUD, Mme Virginie PHILIPPON, Mme Simone MONGIS CARRION, Mme Pascale BOMBLED, M. Jonathan GOES.

Absents excusés : M. Antoine Collet, M. Renaud POIRIER

Absent : néant.

M. Renaud POIRIER a donné procuration à M. Jonathan GOES.

M. Jean-Claude CHICAUD est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Procès-verbal de la séance précédente du 14 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

DEMANDE DE SUBVENTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT - CHAUDIÈRE BIOMASSE :

Suite à la séance de Conseil Municipal du 14 décembre 2021 et à la décision d'approuver la proposition de la société COMBIOSOL pour actualiser le projet de chaufferie bois, la société Combiosol a fourni une nouvelle estimation du coût de l'opération à **169 011 € HT** à laquelle s'ajoutent les coûts de SPS et de contrôle, soit un total de **172 787 € HT**.

Le projet a déjà bénéficié de notification de subventions ADEME et REGION calculées sur le montant du projet estimé en 2019. Après contact avec le responsable du COTENR du Pays de La Châtre en charge de la coordination du dossier, ces montants pourraient être réévalués.

En complément des aides COTENR le projet peut être soutenu par des aides DSIL. Le Maire informe le Conseil Municipal que ces dernières demandes de subvention doivent être déposées avant le 31 janvier 2022 et qu'il convient à cette fin de présenter un plan de financement global du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette estimation et le plan de financement suivant et autorise le Maire à signer tous les documents y afférent.

PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses HT	Recettes HT
Installation d'une chaufferie bois : 172 787,00 €	Aides COT ENR : 41,0 % 70 880,00 € Subvention DSIL : 39 % 67 350,00 € Part communale : 20 % 34 557,00 €
Total dépenses : 172 787,00 €	Total recettes : 172 787,00 €

DEMANDE DE SUBVENTIONS + PLAN DE FINANCEMENT – TRAVAUX ÉGLISE :

Le Maire informe le Conseil Municipal que M. CIOFFI, architecte du patrimoine a donné l'estimation des travaux pour la réfection du clocher de l'Eglise dont le montant des travaux s'élève à **114 563,08 € HT**. Ces travaux peuvent être subventionnés par le fonds départemental pour la restauration du patrimoine et la DSIL. Pour cette dernière aide, il convient de déposer les dossiers de demandes de subventions avant le 31 janvier 2022 accompagnées du plan de financement et propose de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve cette estimation et le plan de financement suivant et autorise le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses HT	Recettes HT :
Travaux de réfection du clocher de l'église : 114 563,08 €	Fonds départemental pour la Restauration du patrimoine : 34,9% 40 000,00 € (35 % limité à 40 000 €) Subvention DSIL : 45,1 % 51 650,46 € Part communale : 20 % 22 912,62 €
Total dépenses : 114 563,08 €	Total recettes : 114 563,08 €

INDEMNITÉ VERSÉE AUX AGENTS RECENSEURS :

Le Maire informe le Conseil Municipal que pour effectuer le recensement 2022 qui se déroulera du 20 janvier 2022 au 19 février 2022, avec le coordonnateur communal Simone MONGIS CARRION, ils ont fait appel à deux habitants de la commune : Yves DECREUSE et Roger GOGUERY, afin d'assumer la fonction d'agent recenseur. Suivant les instructions de l'Insee, ces agents ont été nommés par arrêté du maire. Pour mener à bien le recensement, l'Insee a attribué à la commune une dotation de **1 011 €**, en baisse par rapport à la dotation versée pour le précédent recensement. Compte tenu de l'évolution des charges depuis le précédent recensement, le Maire propose de fixer la somme allouée à l'indemnisation des agents enquêteurs à **1 200 €**. Cette somme sera répartie entre les agents enquêteurs au prorata des logements recensés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité de fixer le montant de l'indemnité totale aux agents enquêteurs à 1 200 € et de la répartir entre les agents au prorata des logements enquêtés.

ENCAISSEMENT CHÈQUE RACHAT DE MÉTAUX :

Le Maire informe que les agents communaux ont fait du tri au hangar et ont emmené la ferraille aux établissements LAURIEN qui nous l'a acheté. Il demande donc l'autorisation d'encaisser le chèque d'un montant de **92,80 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le Maire à encaisser le chèque d'un montant de **92,80 €**.

DEMANDE DE SUBVENTION COLLÈGE ST EXUPÉRY D'ÉGUZON-CHANTÔME :

Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu de M. Nicolas CHAUME, Principal du collège Saint-Exupéry 36270 ÉGUZON-CHANTÔME, qui demande une participation financière en vue d'**un voyage organisé en Italie, du lundi 28 février au samedi 05 mars 2022, pour un élève**. Le prix du séjour s'élève à **423,60 €** pour chacun.

Le Maire indique que pour les demandes antérieures, une participation de 50 € était versée par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de verser la somme de **50 €** pour l'élève de Montchevrier participant à ce voyage. Le montant de cette subvention soit **50 €** sera imputé à l'article 6574 de l'exercice 2022.

DEMANDE DE SUBVENTION CFA MFEO DE SORIGNY (Centre de Formation d'Apprentis de la Maison Familiale d'Éducation et d'Orientation):

Le Maire donne lecture d'un courrier qu'il a reçu de Madame Carol BOINEAU-PASQUET, Directrice du CFA MFEO de SORIGNY, concernant une demande d'aide financière pour **un élève** de la commune de MONTCHEVRIER, qui est scolarisé dans son établissement. Le Maire propose au conseil municipal de verser la somme de **50 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de verser la somme de **50 €**. Le montant de cette aide financière sera imputé à l'article 6574 de l'exercice 2022.

QUESTIONS DIVERSES :

Recensement de la population : Simone Mongis Carrion, coordinatrice de l'opération, informe le Conseil sur l'état d'avancement. Le taux de collecte souhaité pour la première semaine a été légèrement dépassé et l'opération se déroule sans problème.

Espace culturel et associatif, point des travaux : Les travaux de couverture sont terminés. Les portes et fenêtres sont posées. Les travaux de plomberie avancent. Le carrelage doit être posé à partir du 1^{er} février.

Dossier chaudière biomasse : La société COMBIOSOL a transmis une version mise à jour du dossier technique. Il est mis à la disposition des conseillers à la mairie pour consultation et remarques avant le 15 février. Trois conseillères ont demandé de recevoir le dossier par mail. Suite sera donnée le 28 janvier. Le Maire rappelle que tous les documents concernant tous les dossiers sont à la disposition des conseillers et qu'il souhaite que cela permette le plus possible des discussions. C'est pourquoi il propose une consultation sur place. En cas de transmission par mail les conseillers restent responsables de leur messagerie.

Dans un second temps un rendez-vous sera pris avec la société COMBIOSOL pour faire un point détaillé sur le dossier et apporter éventuellement les modifications proposées par les conseillers. Les conseillers seront invités à participer à ce rendez-vous. Après mise à jour du dossier les appels d'offre pourront être lancés.

Travaux de voirie pour l'arrivée de la fibre : Des représentants de la société Axione en charge de l'installation du réseau pour le déploiement de la fibre et de Fibre36 sont venus présenter le planning de l'opération. Actuellement des travaux de génie civil se déroulent pour raccorder la commune de Lourdoueix-Saint-Michel. La commune de Montchevrier sera raccordée à la mi 2023. Des travaux sont à prévoir mais pour l'essentiel les supports existants seront utilisés. Une armoire

sera installée face au 20 rue Saint Martial. Chaque bâtiment identifié sera raccordé et la mairie sera consultée pour vérification. Le raccordement à la fibre nécessitera un abonnement. On pourra y renoncer mais il est probable que la maintenance des réseaux cuivre ne sera plus assurée avec la même qualité dans l'avenir.

Course cycliste Le Poinçonnet Limoges : Comme chaque année nous sommes sollicités pour sécuriser le passage de la course qui aura lieu cette année le samedi 12 mars (entre 12 heures et 13 heures). Merci aux conseillers qui le peuvent de se rendre disponibles pour aider ce jour là. Plusieurs se sont d'ores et déjà déclarés volontaires : Bernard Foulatier, Simone Mongis Carrion, Virginie Philippon, Jean-Claude Chicaud, Maurice Desriers. Les bénévoles habituels seront sollicités.

Visite de Mme la Sous-Préfète : Mme la Sous-Préfète de La Châtre viendra sur la commune vendredi 4 février à 14 heures 30. Tous les conseillers sont invités à participer à cette rencontre.

- **Tour de table.**

- Simone Mongis Carrion demande où est passé le banc qui était situé à La Fat. Après vérification il a été déplacé pour l'installer au bord du lavoir de La Fat après sa rénovation. Il sera possible d'en installer un autre en s'assurant d'un emplacement ombragé.
- Jonathan Goes fait le point sur le projet de plantation d'arbres et de fleurissement. Après étude avec Renaud Poirier, ils proposent de procéder village par village avec des plantations variées d'arbres fruitiers ou autres et de plantes fleuries ne nécessitant pas trop d'arrosages. Les premiers projets porteraient sur le village de La Fat aux deux entrées du village. Des devis vont être demandés pour la fourniture des plantes et on pourra envisager de sous-traiter les plantations. Il est souhaitable que celles-ci interviennent avant le 15 mars.

Fin de la réunion à 21 heures 45.